Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA
Collection CBMA | 2010

Enquête réalisée sur 3128 unités documentaires de la base CBMA (*Chartae Burgundiae Medii Aevi*). Les actes de *quidam* ?

Journées d'études ESPACHAR - Chambéry, les 1er-2 décembre 2008

Marie-José Gasse-Grandjean

Édition électronique
URL : https://journals.openedition.org/cem/11332
DOI : 10.4000/cem.11332
ISSN : 1954-3093

Éditeur
Centre d'études médiévales Saint-Germain d'Auxerre

Référence électronique
Marie-José Gasse-Grandjean, « Enquête réalisée sur 3128 unités documentaires de la base CBMA (*Chartae Burgundiae Medii Aevi*). Les actes de *quidam* ? », *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre | BUCEMA* [En ligne], Collection CBMA, mis en ligne le 05 janvier 2010, consulté le 24 septembre 2022.
URL : http://journals.openedition.org/cem/11332 ; DOI : https://doi.org/10.4000/cem.11332

Ce document a été généré automatiquement le 24 septembre 2022.

Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage dans les Mêmes Conditions 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0
https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/

Enquête réalisée sur 3128 unités documentaires de la base CBMA (*Chartae Burgundiae Medii Aevi*). Les actes de *quidam* ?

Journées d'études ESPACHAR - Chambéry, les 1er-2 décembre 2008

Marie-José Gasse-Grandjean

1 Cette enquête a pu être entreprise à la suite du travail de documentation sur la base CBMA effectué par quatre étudiants[1] à l'été et à l'automne 2008. 1900 actes de l'édition des actes de Cluny par Bernard et Bruel[2] ont été renseignés : ces étudiants ont extrait de chaque acte diplomatique les noms, lieux et fonctions des auteurs, les noms, lieux et fonctions des destinataires ; ils ont vérifié ou proposé une date ; ils ont choisi le genre, le type, le diocèse et la langue de l'acte dans des listes prédéfinies ; ils ont enregistré le lieu de rédaction de l'acte ; ils ont rédigé une courte analyse de l'acte et balisé les noms propres de lieux et de personnes.

2 Le choix avait été fait de documenter les actes des différents livres de l'édition de Bernard et Bruel afin d'obtenir un meilleur échantillon d'étude. Nous y avons ajouté les actes déjà renseignés, soit les corpus de Saint-Vincent de Mâcon, de l'évêché et de l'église d'Autun, et de l'abbaye Saint-Martin d'Autun. Il reste que cet échantillon de 3128 unités documentaires concerne principalement le sud de la Bourgogne et demeure très particulier comme tout échantillon.

3 Une approche rapide de la chronologie des actes de cet échantillon, en isolant les unités documentaires non datées (8%) et triant par tranches de 50 années, a fait ressortir et confirmé l'écrasante masse des actes datés entre 950 et 1000. Prés d'un acte sur trois est produit pendant l'abbatiat de Maïeul (948/63-994).

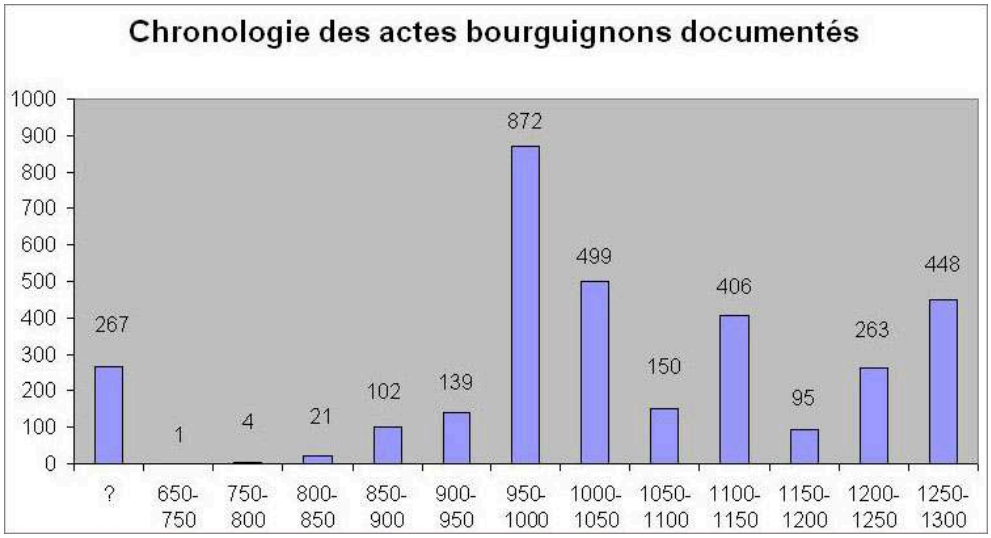

Fig. 1. Chronologie des actes diplomatiques bourguignons documentés dans la base CBMA

4 A l'interrogation de la rubrique « Fonction des auteurs », se détachent d'autres résultats. Bien avant les actes d'évêques (8%), de clercs (6%), de chapitres (5%), ou d'abbayes (5%), les actes classés « QU » pour « quidam » sont très majoritaires (55%). Ces actes dans lesquels les auteurs ne déclarent pas leur statut ou fonction ont été signalés de la même façon dans le corpus des chartes originales de l'ARTEM[3], une interrogation sur les fonctions des auteurs dans l'un et l'autre corpus était envisageable. Dans les CBMA, le pourcentage d'actes classés « quidam » apparaît nettement supérieur avec 55% des actes, contre 38% pour la base ARTEM.

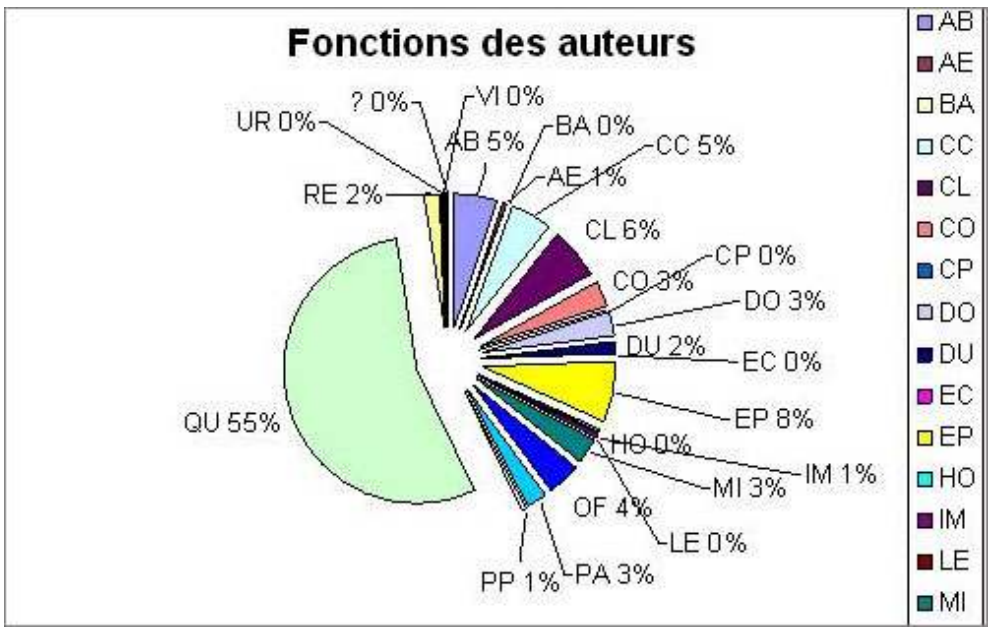

Fig. 2. Fonctions des auteurs[4] d'actes diplomatiques

5 En poursuivant l'interrogation avec les rubriques et les fonctionnalités Filemaker disponibles (ce logiciel n'étant pas cependant optimal pour cette utilisation), il est possible d'affiner la recherche sur ces actes de *quidam* au moyen de la rubrique « genre de document ». Les résultats obtenus pour les chartes apparaissent proportionnellement assez voisins de ceux obtenus par la même requête dans la base

ARTEM des originaux, avec respectivement 68% et 60% de chartes. Mais un écart ressort au sujet des notices : 33% de notices dans la base ARTEM et 11% de notices dans la base CBMA.

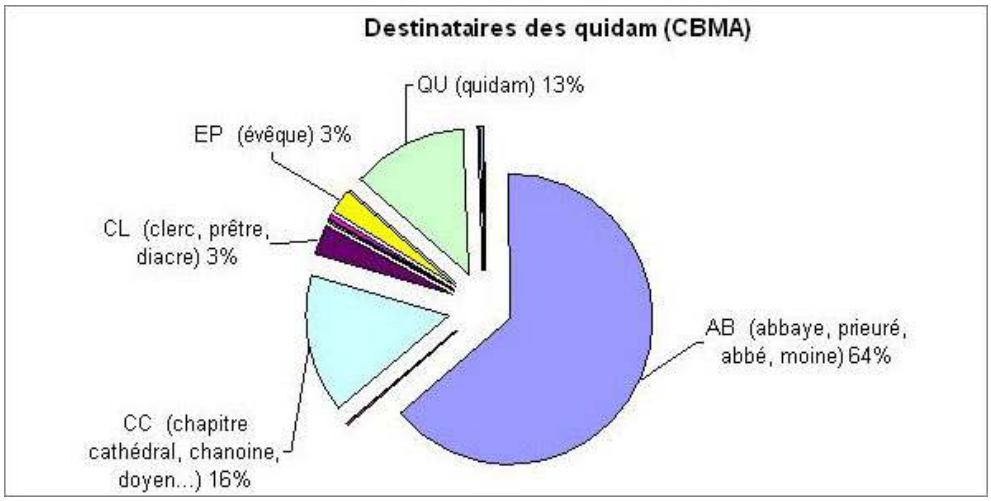

Fig. 3. Destinataires des actes de *quidam* dans la base CBMA

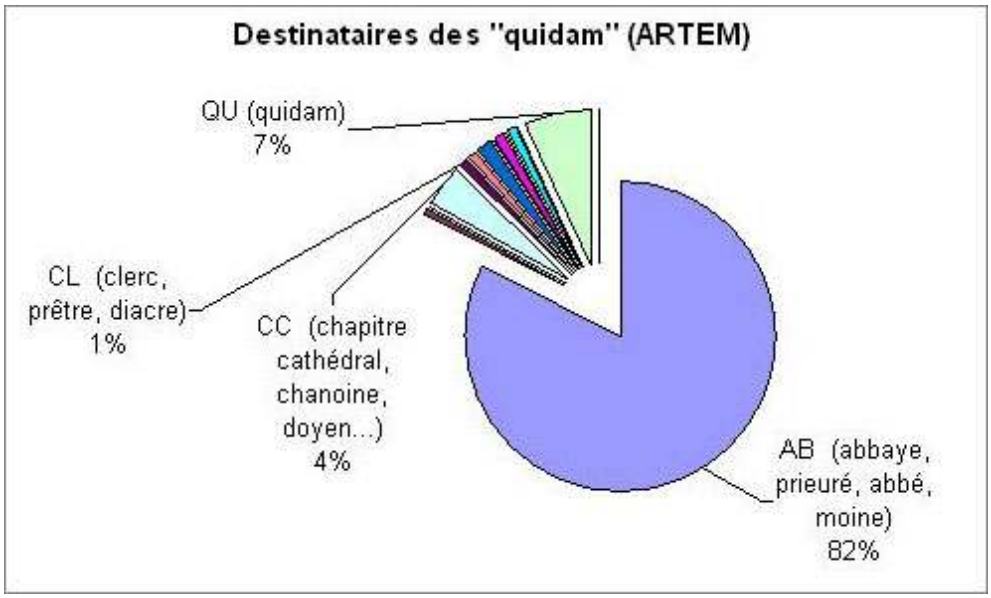

Fig. 4. Destinataires des actes de *quidam* dans la base ARTEM

6 De la même façon, une interrogation sur les destinataires des actes de *quidam* aboutit dans l'un et l'autre corpus à des pourcentages assez proches mais aussi à certaines particularités difficiles à interpréter et à qualifier de bourguignonnes. Faut-il par exemple relever la part moindre des actes donnés par des abbayes, ou l'importance des actes de clercs ? Les résultats de certains tris complémentaires étonnent et font question. Pour exemple, les distributions chronologiques des actes de *quidam* et des actes de clercs apparaissent très similaires. Ces catégories sont-elles à mettre en relation ?

7 Ces premières interrogations sur les rubriques documentées dans la base CBMA autour des auteurs d'actes fournissent beaucoup de questions comme autant de pistes à explorer, prudemment, en gardant à l'esprit l'échantillon initial et les choix de traitement informatiques retenus :

8 Les *quidam* constitueraient-ils un groupe particulier ? Ou est-ce une catégorie artificiellement amplifiée par les choix informatiques retenus pour la base de données ? Pourquoi serait-ce une catégorie bien identifiée, représentée en Bourgogne ? Pourquoi et comment les *quidam* seraient-ils liés aux clercs ?

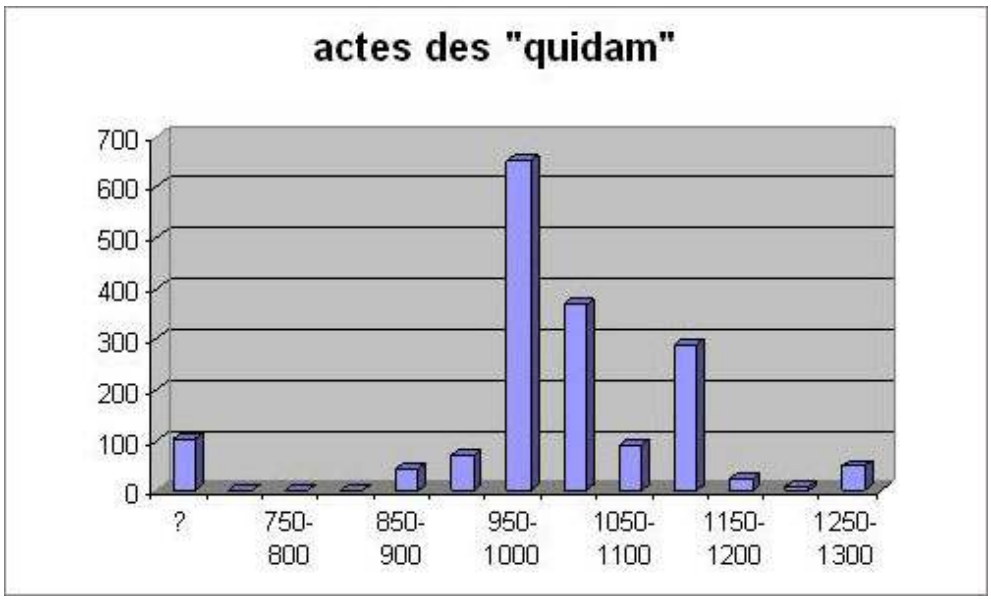

Fig. 5. Actes des *quidam*

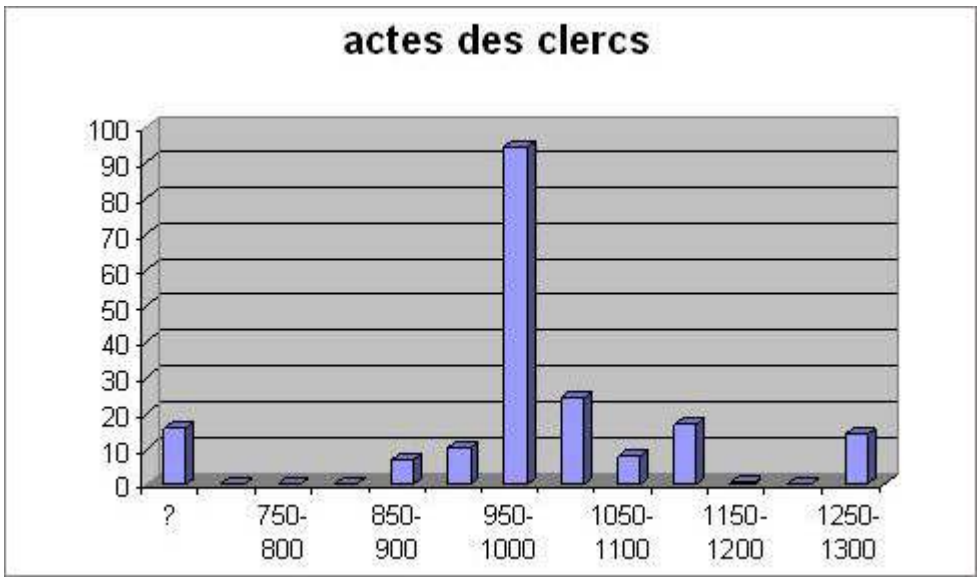

Fig. 6. Actes des clercs

9 Plus simplement ces actes de *quidam* ne refléteraient-ils pas une première strate d'enregistrement, dépourvue de tous les aléas qui donnent vie aux documents, les relient les uns aux autres, les « spécialisent » et les rendent plus compréhensibles aujourd'hui ?

NOTES

1. Coraline Rey (étudiante de l'Université de Bourgogne), Naomi Russo (idem), Lucie Hoornaert (idem) et Philippe Pons (Ecole nationale des Chartes) ont été recrutés en CDD entre juin et novembre 2008 dans le cadre de l'ANR Espachar (dir. B. Tock, Université de Strasbourg).

2. A. Bernard, A. Bruel, *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*. t. 1 : 802-954 ; t. 2 : 954-987 ; t. 3 : 987-1027 ; t. 4 : 1027-1090, t. 5 : 1091-1210, t. 6 (1211-1300), Paris, Impr. nationale, 1876-1903 (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Première série. Histoire politique)

3. L'Atelier de Recherche sur les Textes Médiévaux de Nancy 2 a constitué une base de données des chartes originales conservées en France et antérieures à 1120. Cette base de données est accessible *in situ* et à partir de l'inventaire suivant publié en 2001 : *La diplomatique française du Haut Moyen Âge. Inventaire des chartes originales antérieures à 1121 conservées en France*, sous la direction de Benoît-Michel Tock, par Michèle Courtois et Marie-José Gasse-Grandjean, avec la collaboration de Philippe Demonty, 2 vol., Turnhout, 2001 (Artem 4).

4. Les fonctions des auteurs d'actes sont distinguées par les codes suivants : AB = abbaye, prieuré, abbé, moine ; AE = archevêque ; BA = bailli ; CC = chapitre cathédral, chanoine, doyen... ; CL = clerc, prêtre, diacre ; CO = comte ; CP = chapitre séculier, chanoine ; DO = seigneur ; DU = duc ; EC = église ; EP = évêque ; HO = hôpital ; IM = empereur ; LE = légat ; MI = chevalier ; OF official ; PA = pape, cardinal ; PP = prévôt ; QU = *quidam* ; RE = roi, reine ; UR = ville ; VI = vicomte.

AUTEUR

MARIE-JOSÉ GASSE-GRANDJEAN

UMR 5594 ARTeHIS, ingénieure CNRS